

## Annexe II

### Programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour 2023-2027

#### I. Introduction

1. En 2017, la Conférence ministérielle de Rome sur le vieillissement, de la CEE, a confirmé le Groupe de travail sur le vieillissement dans son mandat et promis de l'appuyer dans ses activités. Le programme de travail pour 2023-2027 prévoit la poursuite de l'exécution de certains éléments et l'ajout de nouveaux éléments des activités du Groupe de travail, dans le prolongement des principaux objectifs de la Déclaration ministérielle de Rome de 2022 et en conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa stratégie régionale d'exécution contribue à la mise en œuvre du Programme 2030 et en particulier des ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17, lesquels établissent les liens les plus étroits entre les grandes priorités décidées dans le cadre de la Déclaration ministérielle de Rome de 2022 et les ODD.

2. Le nouveau programme de travail s'appuie sur les activités principales qui ont, au cours des cycles précédents, montré leur utilité dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa stratégie régionale d'exécution, à savoir les notes d'information, les feuilles de route pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement, les séminaires, les ateliers de renforcement des capacités et le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa stratégie régionale d'exécution. Ces activités seront poursuivies et adaptées en fonction de l'évolution des sociétés. Elles seront complétées par de nouveaux éléments de programme tels que le développement de la base de données CEE sur les politiques relatives au vieillissement, dont le Groupe de travail a décidé la création à sa quinzième réunion, en 2022.

3. Afin d'offrir des possibilités d'échange des données d'expérience concernant la mise en œuvre des stratégies nationales sur le vieillissement, l'établissement de réseaux et la collaboration intersectorielle pour promouvoir les politiques relatives au vieillissement, en particulier pour relier le vieillissement aux ODD, le Groupe de travail sur le vieillissement continuera, lors de ses réunions annuelles, à consacrer du temps aux présentations de pays, aux séances de groupes de discussion et aux dialogues approfondis concernant les politiques à mener. Le secrétariat entretiendra une communication et des échanges réguliers sur les activités internationales et la coordination interinstitutions des activités relatives au vieillissement à travers des mécanismes tels que le Groupe interorganisations chargé de la question du vieillissement.

#### II. Éléments proposés pour le programme de travail

4. Le programme de travail pour 2023-2027 comporte six grands domaines d'activité : a) sensibilisation à la question du vieillissement et à ses répercussions sur le développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe et création de synergies avec les actions stratégiques connexes ; b) coopération internationale et échange de données d'expérience et de connaissances ; c) lignes directrices et orientations recommandées, services consultatifs et renforcement des capacités ; d) suivi de la mise en application de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renforcement des bases factuelles de l'élaboration des politiques ; e) préparation du cinquième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa stratégie régionale d'exécution ; f) actualisation de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

5. Les activités proposées sont alignées sur le programme de travail de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour

2023 (ECE/WG.1/2022/5), approuvé par le Comité exécutif de la CEE, et sur les éléments clefs du programme de travail de la composante Population pour 2024 (ECE/WG.1/2022/INF).

## **A. Sensibilisation à la question du vieillissement et à ses répercussions pour le développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe et création de synergies avec les actions stratégiques connexes**

6. Le Groupe de travail continuera, avec l'appui du secrétariat, à sensibiliser à la question du vieillissement des individus et de la population et à ses répercussions sur le développement durable, notamment par des études et par la diffusion de connaissances, et à promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa stratégie nationale d'exécution et des buts et objectifs de la Déclaration ministérielle de Rome.

7. Le Groupe de travail, le Bureau et le secrétariat continueront à s'employer à créer des synergies avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement actif et en bonne santé et les actions internationales et régionales, notamment en s'adaptant à la dynamique démographique selon un cadre basé sur les droits de l'homme, et en favorisant l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres. Cet objectif peut être atteint en veillant à ce que les activités proposées dans le présent programme de travail soient réalisées en favorisant une collaboration plus étroite avec les différentes parties prenantes telles que les institutions des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'International Social Security Association (ISSA), des organisations internationales comme la Commission européenne, le milieu universitaire et la société civile.

8. Avec l'appui du secrétariat, le Groupe de travail participera à des réunions-débats ou organisera des manifestations parallèles lors des grandes manifestations nationales, régionales et internationales dans le but de sensibiliser à la nécessité de s'adapter au vieillissement de la population, de répondre aux besoins des personnes âgées et de respecter leurs droits humains, par exemple lors de la session annuelle du Forum régional pour le développement durable et lors des réunions annuelles du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, des conférences régionales régulières sur la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) (2023), du Programme d'action de Beijing (2024), du Sommet de l'avenir (2024) et du Sommet social mondial (2025).

## **B. Coopération internationale et échange de données d'expérience et de connaissances**

### **i) Notes d'information et exemples de bonnes pratiques**

9. Les notes d'information restent un élément important du nouveau programme de travail. Elles permettent de disposer de conseils d'ordre général basés sur des éléments d'information concernant des aspects spécifiques du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa stratégie régionale d'exécution, et offrent des exemples de bonnes pratiques tirés de toute la région. Le secrétariat de la CEE établira au moins une note d'information chaque année en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur un thème que ce dernier fixera lors de ses sessions annuelles. Les États membres de la CEE sont invités à traduire les notes d'information dans leur langue nationale afin d'en faire connaître les idées et de les rendre accessibles à un large éventail de parties prenantes. Pour améliorer la communication, chaque note d'information sera publiée en même temps qu'un résumé exposant les messages clefs contenus dans la note d'orientation et d'un lancement officiel en ligne.

### **ii) Dialogue approfondi pendant la réunion annuelle**

10. Des débats consacrés à des thématiques spécifiques ou des cours magistraux traitant des difficultés générales et des réponses apportées par les États membres seront organisés

pendant les réunions annuelles du Groupe de travail afin de faciliter le dialogue approfondi et l'apprentissage entre pairs. Les thèmes de ces débats seront décidés par le Groupe de travail.

**iii) Discussions en ligne entre les réunions annuelles concernant les politiques à mener**

11. Avec l'appui du secrétariat, le Groupe de travail organisera des discussions en ligne entre ses réunions annuelles afin de promouvoir le dialogue et l'échange de bonnes pratiques entre un large éventail de parties prenantes sur des objectifs spécifiques de la Déclaration ministérielle de Rome de 2022 et de la déclaration commune de la société civile et des chercheurs.

**iv) Apprentissage entre pairs**

12. Pour améliorer l'apprentissage entre pairs, le secrétariat pourrait faciliter l'organisation de visites de pays entre États membres intéressés. De telles visites pourraient offrir aux membres du Groupe de travail l'occasion de prendre connaissance de projets ou d'approches spécifiques adoptés par un État membre et d'échanger des données d'expérience sur la façon de résoudre efficacement un problème stratégique particulier. L'organisation de telles visites de pays serait laissée à la discrétion des pays hôtes et les visites pourraient être organisées en présentiel ou en ligne.

**C. Lignes directrices et orientations recommandées, services consultatifs et renforcement des capacités**

**i) Renforcement des capacités nécessaires à la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement**

13. Se fondant sur les Lignes directrices de la CEE concernant la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement, publiées en 2021, le Groupe de travail continuera à élaborer des outils pratiques afin de faciliter l'application des Lignes directrices en coopération avec les experts des organisations internationales, des institutions des Nations Unies, du milieu universitaire et des organisations de la société civile. Ces outils pourraient comprendre des cours en ligne, des nouvelles méthodes, des webinaires et des ateliers de formation.

**ii) Feuilles de route pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement et examen des politiques nationales relatives au vieillissement**

14. Les feuilles de route sont élaborées à la demande des États membres conformément au mandat général du projet que le Groupe de travail a approuvé à sa sixième réunion en 2013. Pour la période 2023-2027, les recommandations concernant les feuilles de route seront alignées sur les Lignes directrices concernant la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement. Pour qu'un projet soit engagé, les États membres intéressés sont invités à adresser leur demande par écrit au secrétariat.

15. Des missions sur le terrain et d'autres activités d'évaluation et de suivi de l'exécution des projets pourront être menées à la demande des États membres.

**iii) Ateliers nationaux et sous-régionaux**

16. La région de la CEE se caractérise par de profondes différences entre les pays s'agissant du stade de vieillissement de la population et de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa stratégie régionale d'exécution. Le Programme de travail pourrait donner la priorité à l'organisation d'ateliers nationaux et sous-régionaux centrés sur les difficultés spécifiques liées à la mise en œuvre des objectifs fixés dans la Déclaration ministérielle de Rome. Les membres du Groupe de travail sont censés contribuer à ces ateliers au même titre que les organisations internationales et le secrétariat.

**iv) Élaboration de nouvelles lignes directrices générales**

17. Le Groupe de travail examinera peut-être la possibilité d'élaborer de nouvelles lignes directrices générales complètes sur une nouvelle problématique précise (par exemple la prise en compte de l'âge et l'adaptation à l'âge dans la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes, les interventions face à ces situations et le redressement consécutif à ces événements, et l'exploitation des enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)).

**D. Suivi de la mise en application de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renforcement des bases factuelles de l'élaboration des politiques**

18. Le suivi de l'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et le renforcement de la base d'information destinée à alimenter des décisions adaptées à chaque âge et à chaque sexe demeurent des composantes essentielles du programme de travail du Groupe de travail pour 2023-2027. Leur but est 1) d'alimenter l'évaluation en cours des politiques visant à améliorer la qualité de la vie des femmes et des hommes âgés et 2) d'associer les principaux partenaires à l'élaboration et à l'exécution de politiques et de programmes susceptibles d'améliorer les conditions de vieillissement de chacun et de préserver le lien entre viabilité financière et viabilité sociale des systèmes de protection du public dans la région de la CEE.

**i) Renforcer la base d'information par des données relatives au vieillissement ventilées par âge**

19. Avec l'appui du secrétariat de la CEE, le Groupe de travail élaborera un ensemble d'indicateurs avec pour but de faciliter le suivi quantitatif des progrès réalisés dans l'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de la Déclaration ministérielle adoptée à Rome en 2022 aux niveaux régional et national, en développant les indicateurs utilisés aux fins du calcul de l'Indice du vieillissement actif (IVA) lors des précédents cycles d'examen et d'évaluation de l'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Ce travail permettra de couvrir tous les aspects de la Déclaration ministérielle de Rome, notamment les soins de longue durée et la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement. Un recensement des efforts déployés dans ce domaine, notamment sous l'impulsion du Groupe de Titchfield, de l'Organisation mondiale de la Santé et de la Commission européenne, visera à prendre pleinement en compte les évolutions en cours. Le Groupe de travail continuera à promouvoir l'IVA comme outil pérenne permettant de mesurer le potentiel inexploité des personnes âgées et leur possibilité de vieillir de façon active et en bonne santé dans tous les pays et d'explorer la possibilité d'actualiser et réviser l'IVA.

20. Le Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations demeure un maillon essentiel de la collecte de données et des activités de recherche dans les travaux de la CEE relatifs aux questions démographiques. Le Groupe de travail continuera à promouvoir le Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations, considéré comme étant une source importante de données relatives aux genres et aux relations intergénérationnelles pour l'élaboration de politiques et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution et de la Déclaration ministérielle.

**vii) Base de données CEE des politiques relatives au vieillissement**

21. Avec l'appui du secrétariat, le Groupe de travail élaborera la base de données CEE des politiques relatives au vieillissement, dont le but sera d'éclairer l'élaboration et le suivi des politiques en offrant un accès facilité à une base interrogeable présentant les politiques relatives au vieillissement dans les pays de la région de la CEE. La base de données permettra un suivi qualitatif constant qui contribuera au cinquième cycle d'examen et d'évaluation en 2026 et 2027. Afin de tenir la base de données à jour, les membres du Groupe de travail

seront invités chaque année à informer le secrétariat des nouvelles politiques et des nouvelles lois adoptées.

### **E. Préparation du cinquième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de la Stratégie régionale d'exécution**

22. Pour achever dans les temps et avec succès le cinquième cycle d'examen et d'évaluation de la Stratégie régionale d'exécution en 2027, les travaux préparatoires pourront être lancés à la dix-septième réunion du Groupe de travail en 2024, notamment par l'adoption du calendrier pour l'établissement et la soumission des rapports, l'élaboration de la synthèse de ces rapports et la présentation d'un aperçu des lignes directrices relatives à l'établissement de rapports par les pays.

23. Comme lors des cycles précédents, le Groupe de travail et le Bureau feront office de comité préparatoire de la Conférence. La sixième Conférence ministérielle sur le vieillissement aura lieu en 2027 et conclura le cinquième cycle d'examen et d'évaluation.

24. Les préparatifs de la sixième Conférence ministérielle sur le vieillissement commenceront avec la décision que la Commission du développement social prendra à sa soixante-troisième session, en 2025, concernant le cinquième cycle d'examen et d'évaluation. Les États membres de la CEE seront invités à examiner la possibilité d'accueillir la Conférence ministérielle de 2027 sur le vieillissement. Le pays d'accueil potentiel sera invité à préparer une note d'information pour la sixième Conférence ministérielle, qui sera examinée par le Groupe de travail sur le vieillissement à sa dix-huitième réunion en 2025.

### **F. Actualisation de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement**

25. Selon le paragraphe 47 de la Déclaration ministérielle de Rome, le Groupe de travail est chargé d'actualiser la Stratégie régionale d'exécution et d'étudier la possibilité d'actualiser le Plan d'action international afin d'adapter les politiques relatives au vieillissement aux transformations économiques, sociales et numériques et de relever les nouveaux défis.

26. À sa quinzième réunion, en 2022, le Groupe de travail a décidé de créer une équipe spéciale chargée de suivre l'application du paragraphe 47 de la Déclaration ministérielle de Rome, composés de représentants des États membres, du milieu universitaire et de la recherche et de la société civile, afin d'élaborer les modalités proposées pour l'actualisation de la Stratégie régionale d'exécution et le guide pour l'élaboration d'une stratégie régionale actualisée d'ici à 2027. L'équipe rendra compte annuellement de ses travaux au Groupe de travail.

## **III. Financement du programme de travail**

27. Le mandat initial du Groupe de travail (ECE/EX/2008/L.11) et les dernières modifications qui y ont été apportées disposaient que le Groupe de travail se réunirait une fois par an et que son service serait assuré par le secrétariat de la CEE, sans qu'il soit nécessaire de prévoir de ressources additionnelles (pour la version la plus récente du mandat, voir le document ECE/EX/2019/L.1, annexe).

28. Le Groupe de la population de la Division de la statistique de la CEE est responsable des travaux sur le vieillissement. Il assure en particulier le service des réunions du Groupe de travail et de son Bureau. Deux postes d'administrateurs et un poste d'agent des services généraux sont inscrits au budget ordinaire du Groupe, ce qui limite le champ d'activités dans le programme de travail proposé. Dans le même temps, les États membres de la CEE ont décidé de constituer un fonds de contributions volontaires pour appuyer les activités de renforcement des capacités dans le domaine des politiques relatives au vieillissement,

améliorer la base d'information des politiques sur le vieillissement dans la région de la CEE et mettre en œuvre et suivre plus efficacement la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

29. Les activités et les résultats prévus pour le cinquième cycle d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement nécessiteront de mobiliser des ressources extrabudgétaires afin de financer les frais de voyage des experts et autres participants aux réunions venant de pays à revenus faibles ou intermédiaires.

30. Dans le prolongement de la Déclaration ministérielle de Rome de 2022, les membres du Groupe de travail sont invités à s'engager à contribuer financièrement et en nature à l'exécution du programme de travail pour 2023-2027.

---